

377
Monsieur de Dorp. Par deus die de x. Jour de ce mois
Jan de ce qui est vestu a Enghien par les matelots
d'indes sur le bidu Bergme via fait le mesme rapport
et dit les difficultes, que l'on fait pour leur occasion
de Reception. Nos compaignies. Ce que je tiens assez
estrange. Parquoy nous tendez la main des
magistrats aisy que ce qui est si solennellement
accordé par les Estatz soustenu. Et de ceste
assurance de l'honneur. Nos trois compaignies. Les
Indes pour y y. Les Indes soit de la Indes au
au plat pays, come m'indes dans l'admission, aussy les
Magistrats. Et pour y tenir tout meisme ordre faire
par les Indes, et aussy qu'on s'achet par les
ce qui est fait de desirer les que meisme de
d'indes de ses compaignies soit avec de l'Inde ou autres,
que l'Indes. Et si par les Indes de l'Indes
les Indes d'ailleurs de ce dans mandement. Parquoy
me font ceste aache de son Indes de
vous donner

Monsieur de Dorp de sans bonne et longue vie
Et fait a Bourdeaux ce xiii. Jour d'Avril 1674.

Veillez par luy a vous se servir

Guille de Vissac

W. J. van der
or *W. J. van der*
van Dorp Gauchmense
de Gauchmense *W. J. van der*
man hals van arm.

XXXII

74